

Plaidoyer pour une implémentation concrète et rapide du paquet de la « Task Force Logement », à compléter par des mesures « investisseurs » fortes

Alors que le paquet des 13 mesures de la Task Force Logement constitue un pas dans la bonne direction, l'Assemblée Plénière de la Chambre des Métiers considère, après une analyse détaillée, que ces décisions interviennent tardivement et risquent de ne pas produire les effets voulus. Tout en plaidant pour une mise en œuvre rapide des mesures annoncées, la Chambre des Métiers réitère son appel au Gouvernement à compléter le paquet par des mesures complémentaires fortes.

La nécessité d'une mise en œuvre rapide du paquet de mesures

Considéré comme un pas dans la bonne direction, les membres de l'Assemblée Plénière sont d'avis qu'une faiblesse majeure du paquet arrêté est l'absence d'une « roadmap » impliquant un follow-up ministériel conséquent des mesures individuelles. La « Task Force » ayant décidé que chaque ministère serait responsable pour le suivi des mesures planifiées dans son ressort spécifique, la Chambre des Métiers regrette le manque de « leadership », et donc de coordination générale, dans la mise en œuvre globale du paquet.

Partant elle demande une accélération du processus de mise en œuvre des mesures et la mise en place de contacts ministériels compétents pour le suivi au sein de chaque ministère impliqué. Ces contacts devraient proposer un planning de réalisation permettant la coordination de la communication en direction du secteur de la construction, et ce avant le début des congés collectifs.

Des mesures insuffisantes susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi et les finances publiques

Suite à la baisse significative du volume de logements autorisés, évolution qui s'est poursuivie sur le premier semestre 2023, les organisations de l'Artisanat avaient estimées en décembre 2022 que pour la seule année 2023, la production de logements achevés devrait diminuer d'environ 1.500 logements.

L'étude que vient de réaliser la Chambre des Métiers, estimant l'impact de cette non-réalisation significative de logements sur les différents métiers du secteur de la construction et sur les finances publiques montre qu'environ 4.600 emplois seraient menacés dans la construction, représentant 8,6 % de l'emploi de ce secteur.

Par ailleurs, la réduction massive du chiffre d'affaires réalisé devrait avoir pour conséquence une baisse des rentrées fiscales au titre des droits d'enregistrement (environ 60 mio d'euros), de la TVA (environ 132 mio d'euros), sommes auxquelles il faut rajouter le coût d'indemnisation chômage estimé à 109 mio d'euros. Les finances publiques seraient dès lors confrontées, en ne prenant en compte que ces trois effets directs, à un coût total de 300 mio d'euros en 2023.

Une exigence de prise de décisions complémentaires fortes avant les élections

Au vu du risque de pertes d'emplois susceptible de conduire à une réduction de la capacité de production de la construction et de freiner durablement le développement économique de notre pays et au vu des effets négatifs d'une activité en berne sur les finances publiques, la Chambre des Métiers réitère son appel au Gouvernement en faveur de mesures fortes pour rendre attractif l'investissement « dans la pierre ». Ainsi, il est notamment proposé d'abolir les frais d'enregistrement sur la quote-part construction déjà réalisée et de revoir les mesures annoncées freinant l'investissement dans la création de logements locatifs. Il s'agit dans ce contexte de reconsidérer la baisse de l'amortissement accéléré de 4 % à 2 % et de maintenir le statu quo concernant le rendement maximal du capital investi dans le cadre du bail à loyer. La Chambre des Métiers demande le retrait des amendements gouvernementaux au projet de loi dit « bail à loyer ».

Les initiatives engagées par la Chambre des Métiers

L'organisation de l'Artisanat a mis en place une « hotline » spécifique #EnergyHandwerk&Construction (Tél. : 426767-550 ; construction@cdm.lu) qui conseillera les entreprises intéressées. Des mailings bilingues sont prévus afin d'informer les entreprises ressortissantes sur les mesures gouvernementales lancées et des étapes parcourues. Par ailleurs, après les congés collectifs un cycle de formation pratiques sur les marchés publics sera organisé, s'adressant aux entreprises n'ayant pas ou peu d'expériences dans ce domaine (<https://formations.cdm.lu/fr/formation-continue/agenda-des-formations>).

Luxembourg, le 3 juillet 2023

Communiqué par la Chambre des Métiers

Dina POST
Responsable Projets Marketing, Communication & Relations publiques
2, Circuit de la Foire Internationale
BP 1604 • L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: +352 42 67 67 - 281
E-mail: presse@cdm.lu